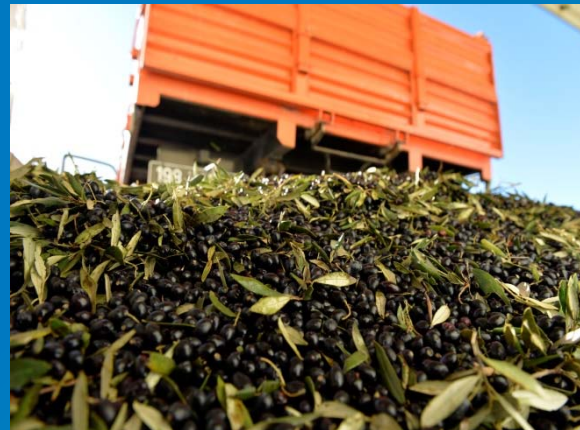




Stratégie-Pays pour la Tunisie

2018-2023

Telle qu'approuvée par le Conseil d'administration
le 12 décembre 2018



European Bank
for Reconstruction and Development

Table des matières et glossaire

Table des matières		Glossaire		
Résumé exécutif	3	AAEE	Accord d'achat de l'énergie électrique	IFI Institution financière internationale
Aperçu de la BERD en Tunisie	4	ALECA	Accord de libre-échange complet et approfondi (UE)	I&S Industrie et Services
I. Bilan de la mise en œuvre sur la période (2012-2017)	5	AT	Assistance technique	ITP Impact de la transition au niveau du portefeuille
Principaux résultats obtenus sur la période précédente	5	ATP	Assistance technique pour les PME	LBC/FT Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
Défis rencontrés et enseignements-clés	8	BEEPS	Enquête sur l'environnement des affaires et performances des entreprises	MFEV Mécanisme de financement de l'économie verte
II. Contexte économique	9	BEI	Banque européenne d'investissement	ML Monnaie locale
Contexte et perspectives macroéconomiques	9	BP	Banque publique	MPME Micro, petites et moyennes entreprises
Principaux défis de la transition	10	CDN	Contribution Déterminée au niveau National (COP21)	MPPI Mécanisme de préparation des projets d'infrastructure
III. Priorités gouvernementales et des parties prenantes	12	CFED	Cadre de financement de l'énergie durable	NIIF Normes internationales d'information financière
IV. Définir les priorités de la Stratégie-Pays pour la Tunisie	13	COP21	Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (2015)	ONAS Office National de l'Assainissement
V. Cadre des activités et des résultats	14	CVM	Chaînes de valeur mondiales	PAEF Programme d'appui à l'Entreprenariat des Femmes
VI. Cartographie de la complémentarité des bailleurs internationaux dans les domaines d'activité de la BERD	18	CwA	Pacte avec l'Afrique (G20)	PCCV Programme d'appui à la compétitivité des chaînes de valeurs
VII. Risques de mise en œuvre, impact social et environnemental	19	DPR	Dispositif de partage des risques	PFC Programme de financement du commerce
VIII. Evaluation du co-financement des donateurs	20	EE	Efficacité énergétique	PICR Programme d'investissement en capital-risque
Annexe 1 – Evaluation politique	21	EP	Entreprise publique	PNP Prêts non-performants
		E&S	Environnemental et Social	PPP Partenariat public-privé
		F&A	Fusions et acquisitions	RSE Responsabilité sociale des entreprises
		FAI	Facilité d'amorçage pour l'innovation	SEMED Sud et Est de la Méditerranée
		FINTECC	Centre de transfert financier et économique pour le changement climatique	SNCFT Société Nationale des Chemins de fer tunisiens
		GES	Gaz à effet de serre	S&S Santé et Sécurité
		GT	Gouvernement de la Tunisie	STEG Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz
		IAB	Investissement annuel de la Banque	TEV Transition vers l'économie verte
		IAT	Impact attendu de la transition	UE Union européenne
		ICA	Industrie, Commerce et Agro-alimentaire	
		IDE	Investissement direct étranger	
		IFP	Institution financière partenaire	

La Tunisie est engagée dans l'application des principes de la démocratie multipartite, du pluralisme et de l'économie de marché, conformément aux conditions spécifiées dans l'article 1 de l'Accord portant création de la Banque.

La transition politique qu'a connue la Tunisie depuis 2010/2011 a été inclusive et englobé tous les courants politiques présents dans le pays. Elle s'est articulée autour des élections présidentielles et législatives, en 2011 et en 2014, jugées libres et équitables. A ce titre, la Constitution de 2014 reflète les aspirations de la population après la Révolution. Au cours des quatre dernières années et depuis les élections législatives, le pouvoir exécutif a constamment démontré son adhésion et son respect de la Constitution. En effet, le système politique du pays a instauré davantage de contrôles et d'équilibre entre les différents pouvoirs. Les droits sont généralement respectés en Tunisie. Ces acquis ont été réalisés dans un contexte marqué par une grande volatilité régionale et de sérieux défis sécuritaires durant les années qui ont suivi la Révolution.

Cependant, la transition politique réussie a conduit à ce que s'expriment des divergences aiguës portant sur l'orientation économique que le pays devrait adopter. Ces différences sont saines et démontrent une certaine pluralité et une liberté d'expression. Cependant, au-delà de la construction progressive d'une démocratie pluraliste, le peuple tunisien n'a pas vu se concrétiser, jusqu'à présent, la promesse d'une amélioration de la situation économique, alors même qu'un programme ambitieux de réformes a été conçu par les autorités tunisiennes (Tunisie 2020) aux fins de remédier aux déséquilibres macroéconomiques et de stimuler la croissance. Le rythme de réformes, beaucoup plus long que prévu, a affaibli la performance économique de la Tunisie au cours des dernières années entraînant ainsi l'amplification de vulnérabilités macroéconomiques.

Par conséquent, beaucoup reste à faire pour répondre aux défis les plus pressants qui pèsent sur le nouveau modèle de croissance que souhaite établir la Tunisie, tels que la libération du secteur privé et le renforcement des opportunités économiques pour tous. La Tunisie fait toujours face à des difficultés considérables sur le chemin de sa transition vers une économie de marché durable dans laquelle le secteur privé peut prospérer et créer des emplois de qualité pour les flux de jeunes diplômés faisant chaque année leur entrée sur le marché du travail. Les écarts de transition sont particulièrement aigus dans le domaine de la **compétitivité** (avec une économie caractérisée par un fort degré d'intervention de l'Etat dans l'économie), **de l'inclusion** (avec d'importantes disparités régionales et d'importantes franges de la population desservies qui ne participent pas au marché du travail), de la **résilience** (avec des distorsions dans les pratiques bancaires et des niveaux élevés de prêts non performants) et de l'**économie verte** (avec une forte vulnérabilité au changement climatique, au stress hydrique et une inefficacité dans l'utilisation des ressources).

Etablie depuis 2012 au lendemain de la Révolution, la BERD est bien positionnée pour aider à mobiliser les investissements privés nécessaires pour le pays, contribuer à la mise en œuvre du Plan de développement de la Tunisie et soutenir les efforts de réformes pour la création d'emplois et une croissance inclusive par le biais de politiques et d'instruments financiers adaptés. Compte tenu de la conjoncture économique difficile, la Banque cherchera à se concentrer sur les opportunités de réformes apportant des bénéfices significatifs à court terme du fait de leur potentiel pour attirer les investissements et soutenir la croissance, ainsi qu'à renforcer les capacités institutionnelles en vue de la conduite des réformes structurelles sur le long terme.

La Banque poursuivra les priorités stratégiques suivantes en Tunisie sur la période 2018-2023:

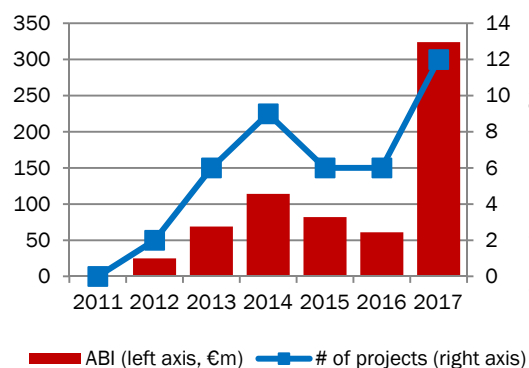
- Soutenir la **compétitivité** de l'économie tunisienne via des marchés plus ouverts, une gouvernance renforcée et une réduction des barrières à la concurrence ;
- Promouvoir l'**inclusion** économique pour les femmes, les jeunes et les populations vivant dans les régions éloignées grâce à la participation du secteur privé ;
- Renforcer la **résilience** du secteur financier et élargir l'accès aux financements ; et
- Soutenir la transition de la Tunisie vers une **économie verte**.

Aperçu de la BERD en Tunisie

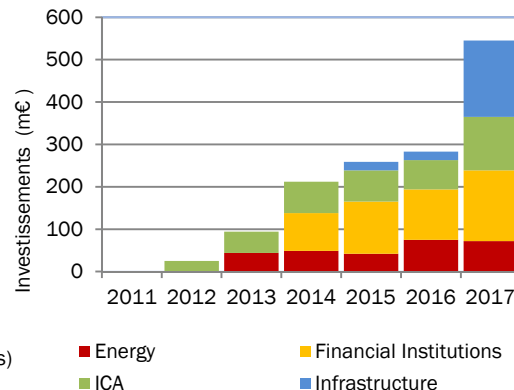
Investissements de la BERD en Tunisie (au 30 juin 2018)

Portefeuille total	585m€	Projets en cours	31
Participations au capital	9%	Actifs d'exploitation	321m€
Part du secteur privé	61%	Investissement cum.net	700m€

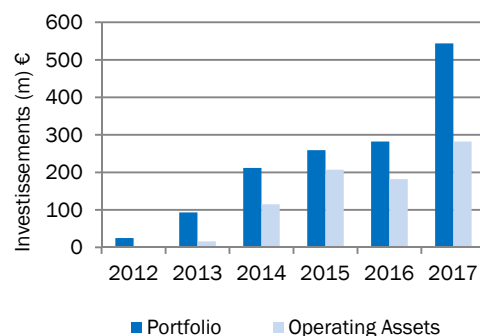
Nombre et volume des opérations



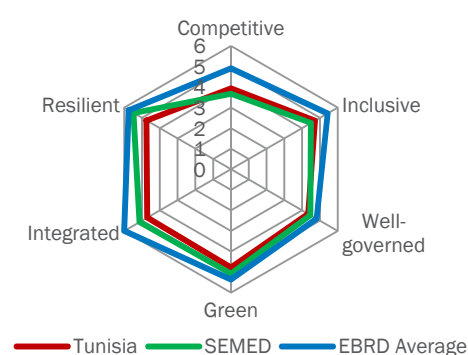
Composition du portefeuille



Dynamique du portefeuille



Ecarts de transition ²



Chiffres-clés du contexte tunisien

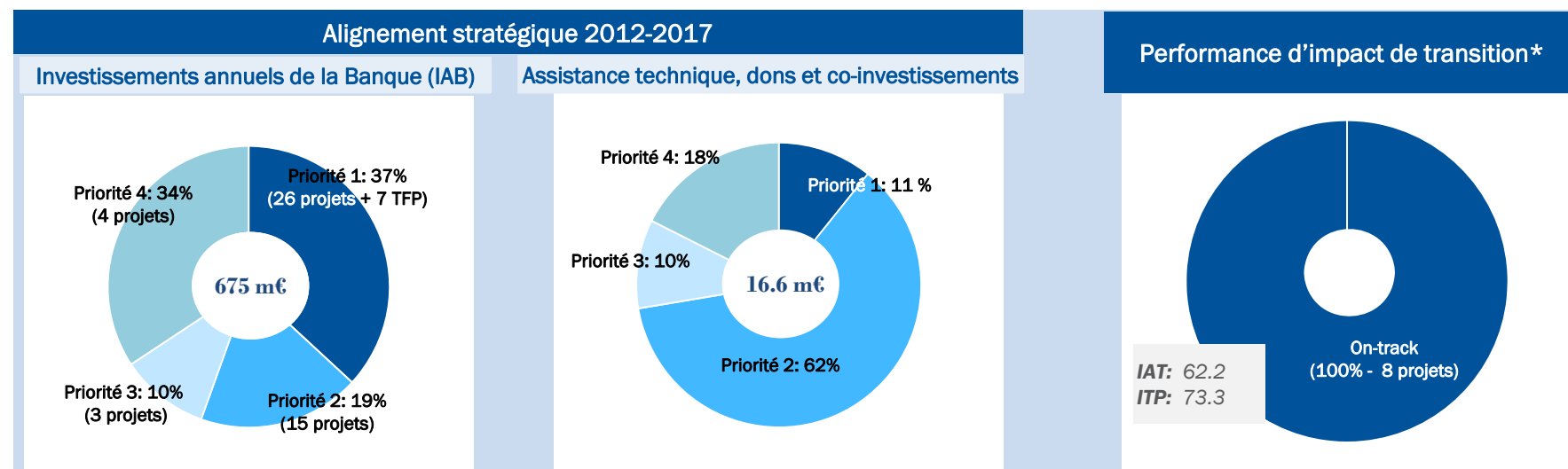
Population (millions) ³	11.4	2017
PIB par habitant (PPA, USD) ³ <i>A titre de comparaison:</i> <i>Egypte: 11,583, Jordanie: 9,153, Maroc: 8,217</i>	11,910	2017
Indice de compétitivité mondiale (Forum économique mondial)	95 (sur 137)	2017
Chômage (%) ⁴	15.2	2016
Chômage des jeunes (%) ⁴ <i>A titre de comparaison:</i> <i>Egypte: 34.4, Jordanie: 39.8, Maroc: 17.8</i>	35.8	2017
Part de la population féminine active (%) ⁴ <i>A titre de comparaison:</i> <i>Egypte: 23.9, Jordanie: 14.8, Maroc: 26.8</i>	27.1	2016
Intensité énergétique (TPES/PIB) ⁵ <i>A titre de comparaison:</i> <i>Egypte: 0.32, Jordanie: 0.29, Maroc: 0.17</i>	0.23	2015
Intensité d'émission/PIB (kgCO2/10'\$) ⁵ <i>A titre de comparaison:</i> <i>Egypte: 0.80, Jordanie: 0.79, Maroc: 0.48</i>	0.53	2015

¹ Investissement bancaire cumulatif: base de roulement de 5 ans du portefeuille.

² Cf. Rapport de la BERD sur la Transition 2017-2018. ³ Banque mondiale WDI. ⁴ Organisation Internationale du travail (estimations). ⁵ Atlas de l'énergie de l'AIE.

1. Bilan de la mise en œuvre sur la période 2012-2017

1.1. Principaux résultats obtenus sur la période précédente (2012-2017)



Priorité 1: Restructuration et renforcement du secteur financier

Indicateurs			Principaux résultats de transition	
Indicateurs	2017	Depuis 2013		
Croissance du portefeuille de PME des IFP (croissance moyenne annuelle pondérée)	+12%	+15%	Facilitation de l'accès au financement pour les petites entreprises à travers 15 lignes de crédit (210m€) pour les banques et les institutions de leasing et de microfinance dédiées aux TPME (dans le cadre de l'initiative de l'UE pour l'inclusion financière depuis 2016). Mise en place de 7 facilités de financement du commerce et formation de 70 professionnels en financement du commerce. Contribution au développement du financement en monnaie locale par le biais d'un dialogue institutionnel actif: première IFI à prêter à LCY en 2015, accord-cadre signé en 2016 (2 lignes de crédit en TND fournies aux institutions de microfinance et de leasing). Soutien au développement du secteur financier non-bancaire, par le biais d'une révision du cadre juridique de l'affacturage et de conseil sur la tarification responsable et durable dans le secteur de la microfinance. Promotion active du développement des marchés des capitaux: (i) conseil sur la modélisation de la courbe de rendement de référence reflétant l'activité du marché, (ii) lancement d'un examen approfondi du cadre juridique et réglementaire des marchés des capitaux, et (iii) soutien à la modernisation de l'infrastructure de compensation et de règlement. Contribution au renforcement de la résilience du secteur bancaire : - Assistance fournie à la Banque centrale, en coordination avec le FMI, pour la préparation de la loi et du décret portant création d'un Fonds de garantie des dépôts (décret promulgué et l'équipe de gestion a été désignée en 2017). - Soutien apporté aux améliorations du cadre réglementaire régissant la résolution des créances non-performantes (loi relative au recouvrement des créances, entrée en vigueur de la loi portant sur l'insolvabilité, cadre juridique de la profession des administrateurs de procédures collectives). - Dialogue institutionnel pour la restructuration des principales banques étatiques.	
Cadre réglementaire amélioré (insolvabilité)	Bon progrès			

* La performance d'impact de transition reflète la façon dont les projets ont permis de réaliser l'impact de transition qui était attendu d'eux à la signature. Elle est calculée sur la base du portefeuille mature actif (plus de deux ans).

1. Bilan de la mise en œuvre sur la période 2012-2017

1.1. Principaux résultats obtenus sur la période précédente (2012-2017)

Priorité 2: Financer l'entreprise privée

Appui aux PME

Indicateurs	2017	Depuis 2013
Productivité des PME soutenues (ATP)	+15.2% (+57% in 2016)	+29%

Cadre amélioré des marchés publics

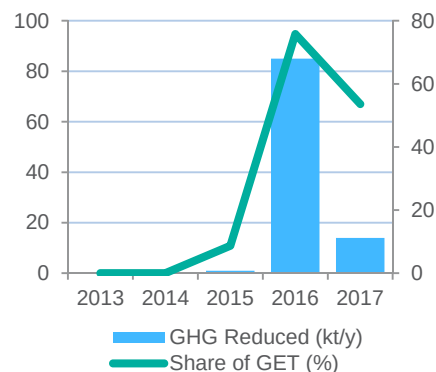
Très bon progrès

Principaux résultats de transition

- **Améliorations soutenues de la compétitivité des entreprises privées:**
 - ✓ Développement de la **chaîne de valeurs du secteur de l'huile d'olive** par le biais de (i) quatre prêts à Borges, Sovena et IFFCO pour un montant combiné de 43m€ afin d'élargir les opérations, y compris la mise en bouteille et les relations fournisseurs, et (ii) une assistance avec la FAO sur l'organisation du secteur de l'huile d'olive et l'innovation.
 - ✓ Contribution à intégrer la Tunisie dans les **chaînes de valeurs globales de l'aéronautique et de l'automobile**, par un prêt senior de 15m€ à Figeac Aero (principal fournisseur d'Airbus) pour financer l'expansion de ses filiales en Tunisie avec un accent mis sur l'inclusion des jeunes (30-40 jeunes techniciens formés) et un prêt de 6.2m€ à Draexlmaier, fournisseur d'équipement automobile allemand de rang mondial.
 - ✓ Soutien à l'**internationalisation de la société de logiciels** Vermeg, en finançant deux opérations de fusion et acquisition à fort effet de démonstration, en Belgique et au Royaume-Uni (société cotée en bourse) pour un montant total de 30m€.
 - ✓ Soutien au développement du **secteur de la santé**, via un prêt régional à Hikma Pharmaceuticals, et une participation au capital aux côtés d'Abraaj dans une plateforme hospitalière régionale.
 - ✓ Soutien au développement du **secteur du capital investissement**, à travers sept investissements en capital (montant combiné 50m€) dans des fonds gérés par AfricInvest, Mediterrania Capital, Abraaj et Capital North Africa Venture.
- **Conseils déployés et élargis pour les petites entreprises** (2^{ème} plus grand pays bénéficiaire de services de conseils ASB en 2017), avec un total de 660 projets, dont 60% en dehors de Tunis, exploitant le bureau satellite de Sfax ouvert en 2016.
- **Appui au déploiement du système électronique de passation des marchés publics pour les PME** (TUNEPS), par la mise en place de procédures d'enregistrement, de qualification préalable et de participation des PME dans la commande publique pour les contrats de faible valeur et des formations prodiguées auprès de 1000 PME fournisseurs et 900 acheteurs publics.

Priorité 3: Soutenir l'efficacité énergétique et le secteur de l'énergie durable

Transition vers l'économie verte



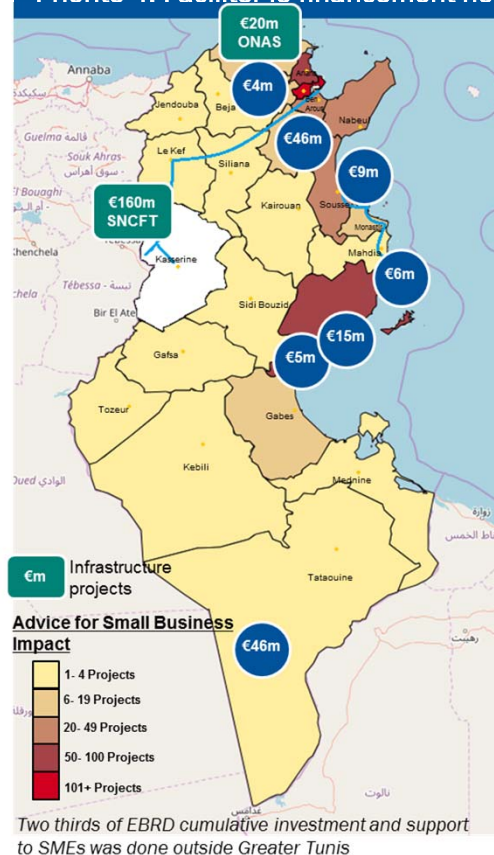
Principaux résultats de transition

- Soutien au **programme gouvernemental de participation du secteur privé au secteur des énergies renouvelables**, en conseillant le Ministère de l'énergie sur la documentation relative aux appels d'offres et en plaçant activement pour la viabilité commerciale du Contrat de Cession d'Electricité auprès des parties prenantes: Premier Ministre, Ministère de l'énergie, Société tunisienne de l'électricité (STEG), syndicats et banques commerciales.
- Soutien continu aux **améliorations financières et opérationnelles de l'entreprise publique STEG**, y compris:
 - Investissements de 46.5m€ visant à renforcer le réseau de distribution d'électricité dans le nord-ouest du pays et préparer le réseau pour les énergies renouvelables, appuyé par une assistance technique accompagnant une gestion plus efficace de la STEG (conformité, rapports financiers, gestion des risques et prévision de la demande).
 - Lancement des audits d'efficacité énergétique auprès des centrales les plus anciennes de la STEG et propositions d'amélioration (avec un potentiel d'investissement ultérieur de la BERD).
- **Contribution au développement de petits opérateurs indépendants du secteur pétrolier et gazier** par le biais d'un financement de 46m€ (par la suite restructuré) à Serinus Energy pour le développement de quatre champs pétroliers et gaziers en Tunisie.

1. Bilan de la mise en œuvre sur la période 2012-2017

1.1. Principaux résultats obtenus sur la période précédente (2012-2017)

Priorité 4: Faciliter le financement non-souverain des infrastructures



Principaux résultats de la transition

- Soutien à l'**amélioration du cadre réglementaire régissant les PPP** par le biais de l'évaluation du projet de loi relatif aux PPP (adopté en 2015 pour les types de PPP sans concession) et la revue juridique de la loi de 2008 portant sur les concessions, en vue d'encourager la participation du secteur privé dans les projets d'infrastructure.
- Appui à la **dépollution du lac de Bizerte**, amélioration des services de traitement des eaux usées et de la soutenabilité opérationnelle et financière de l'ONAS, opérateur public d'assainissement, par le biais d'un prêt de 20m€ et une assistance technique dédiée pour soutenir l'expansion et la réhabilitation de trois stations de traitement des eaux usées existantes et l'extension du réseau d'égouts, visant à améliorer les services d'épuration pour 400,000 habitants du gouvernorat de Bizerte. Ce projet fait partie d'une enveloppe globale de 90m€, avec la BEI, le NIF et la République tunisienne. Il est à noter que le progrès est lent en raison de la complexité technique du projet et du grand nombre des parties prenantes (les prêts ne sont pas encore décaissés).
- Soutien au **développement du rail « vert »** et à l'inclusion régionale par le biais d'un prêt de 160m€ à la société publique de chemins de fer (SNCFT) afin de moderniser et rénover deux axes-clés de l'infrastructure ferroviaire tunisienne et renforcer les capacités et la performance du réseau. Le projet aidera à :
 - réduire la circulation automobile sur le réseau routier de 10 millions de véhicules par kilomètre par an d'ici 2021 et réduire les émissions de CO2 de 14,000 t. par an;
 - mieux relier les gouvernorats du nord-ouest et du centre-ouest (moins développés) avec la région capitale.
- **Des progrès lents dans le financement de projets d'infrastructure sur une base non-souveraine** du fait d'une volonté politique jusque récemment limitée à lancer des projets d'infrastructure et d'énergie dans le cadre de structures en « PPP ». Toutefois, un pipeline prometteur de projets PPP a été identifié.

1. Bilan de la mise en œuvre sur la période 2012-2017

1.2. Défis rencontrés et enseignements-clés

Contexte: Depuis le déclenchement de la Révolution de 2011, la Tunisie connaît une transition démocratique relativement douce en dépit d'un environnement géopolitique régional difficile et de fortes pressions sur ses finances publiques. Bien que de nombreux défis persistent dans le paysage politique et que le pays ne soit pas totalement à l'abri de risques sécuritaires, la problématique la plus urgente pour la Tunisie reste de consolider sa transition vers un modèle de croissance durable, loin de la pratique passée des intérêts particuliers et du capitalisme de connivence, vers une économie ouverte, transparente et compétitive dans laquelle le secteur privé peut prospérer et créer les emplois de qualité pour les nombreux diplômés entrant chaque année sur le marché du travail. Cependant, la trajectoire de réformes tunisienne est rendue particulièrement complexe par un fragile équilibre des forces politiques, de fortes contraintes socio-économiques et un manque de ressources dans le secteur public nécessaires à la réalisation des réformes. Malgré ces défis et la croissance timide du PIB, la BERD s'est résolument engagée, à la faveur du démarrage de ses activités en 2012, sur une montée en puissance rapide, développant un portefeuille de taille moyenne mais de qualité, pour devenir aujourd'hui l'institution financière internationale la plus importante dans le secteur privé.

Défis rencontrés dans la mise en œuvre

- Les divergences de vue entre les parties prenantes au processus décisionnel entravent l'établissement du consensus et ralentissent le rythme des réformes économiques.
- La situation sécuritaire régionale difficile (actuellement en amélioration) a entraîné une chute des IDE et un ralentissement économique, impactant ainsi les plans d'investissement des clients potentiels.
- Une volonté politique limitée jusque récemment pour lancer les projets d'infrastructure et d'énergie dans le cadre de structures en PPP, aggravée par l'abondance de financements concessionnels par les IFI pour les projets souverains.
- Absence d'opportunités "bancables" au niveau des entreprises et des PME menant ainsi à une forte concurrence pour les emprunteurs les plus solvables, avec des pratiques de sous-tarification par les banques locales.
- Un manque de ressources au niveau des administrations publiques nécessaires à la mise en œuvre des réformes et la conduite des projets dans le secteur public.
- Défis d'adaptation de l'offre de prêts en monnaie locale de la BERD en raison des contraintes réglementaires.

Enseignements-clés pour l'avenir

- S'engager dans le long terme sur les priorités de réformes, notamment par le biais d'un dialogue continu avec les partenaires socio-économiques et une étroite coordination avec les IFI, en mettant l'accent sur les résultats obtenus et les réformes à fort impact (ex. participation du secteur privé dans les énergies renouvelables et projets d'infrastructure).
- Appuyer les efforts visant à promouvoir la Tunisie comme destination d'investissement attrayante, avec l'amélioration de la situation sécuritaire et de nombreux atouts sectoriels (ex. industries mécaniques, agroalimentaire, pharmaceutique, TIC).
- Poursuivre conjointement avec les IFI un plaidoyer en faveur de l'ouverture au secteur privé de secteurs clés (ex. énergie renouvelable, infrastructure), dans un contexte d'accroissement de la dette publique.
- Exploiter les opportunités de co-investissement et d'assistance technique afin de renforcer la compétitivité des produits de la BERD et se concentrer sur les opportunités où la BERD apporte une valeur ajoutée au-delà de ses conditions financières, telles que l'attraction des IDE, le soutien à l'internationalisation des entreprises tunisiennes et l'appui au développement des PME.
- Compléter les investissements avec le secteur public par un renforcement des capacités institutionnelles, ex: appui à la conduite des réformes, préparation et mise en œuvre de projets (IPPF).
- Continuer à travailler avec la Banque Centrale pour améliorer l'accès de la BERD à la monnaie locale afin d'élargir son champ d'action aux PME et aux firmes non-exportatrices.

2. Contexte économique

2.1 . Contexte et perspectives macroéconomiques

Tunisie – Principaux indicateurs macroéconomiques

	2014	2015	2016	2017
Croissance du PIB (% a-e-a)	2.3	1.1	1.0	1.9
Inflation IPC (% moyen)	4.9	4.9	3.7	5.3
Solde budgétaire (% du PIB)	-5.0	-4.8	-6.1	-6.1
Solde du compte courant (% du PIB)	-9.1	-8.9	-8.8	-10.3
IDE net(% du PIB)	-2.2	-2.2	-1.5	-2.0
Dettes extérieures (% du PIB)	63.7	68.5	74.7	83.8
Réserves brutes (% du PIB)	17.6	17.8	15.4	14.2
Dettes brutes des administrations publiques (% du PIB)	50.8	55.4	61.9	69.9
Chômage (% pop)	15.0	15.2	15.5	15.4
PIB nominal (milliards de \$)	47.6	43.2	42.1	40.6

- **Depuis 2011, la croissance moyenne** a été faible par rapport aux niveaux antérieurs à 2011 (1,5 % en moyenne, contre 4,5% entre 2001 et 2010). En 2017, l'économie a connu une croissance de 1,9% tirée par la reprise des secteurs stratégiques de l'agriculture, du phosphate et du tourisme.
- **Les vulnérabilités macroéconomiques se sont aggravées en 2017 et au premier trimestre 2018.** En avril 2018, l'inflation a atteint 7.7%, son niveau le plus élevé depuis 26 ans. Les réserves ont chuté à des niveaux critiques, couvrant moins de 3 mois d'importations et le dinar tunisien s'est déprécié de 22% comparé à l'année précédente.
- **Le rythme de la consolidation budgétaire est limité par la sensibilité sociale des mesures de diminution des dépenses** telles que la réduction de la masse salariale (actuellement l'une des plus élevée au monde) et des subventions publiques. Par conséquent, la dette publique a atteint 70% du PIB.
- **La position extérieure s'est détériorée en 2017:** le déficit du compte courant s'est creusé et a atteint pour la première fois un taux à deux chiffres. Ceci résulte du fait que les recettes du tourisme et des envois de fonds des tunisiens résidents à l'étranger ne compensent que partiellement l'augmentation du déficit commercial.
- **En 2018, la croissance devrait reprendre lentement pour atteindre 2,7%** grâce à la poursuite de la reprise du tourisme et des investissements, une croissance plus solide dans les principaux marchés d'exportation en Europe et la mise en œuvre de réformes structurelles. Cependant, les tensions sociales et les incertitudes liées aux élections constituent autant de facteurs qui pèseront sur la production et les investissements et pourraient entraver la mise en œuvre des réformes.
- **La mise en œuvre des mesures préconisées dans le cadre du programme du FMI a été inégale.** En mars 2018, le FMI a complété la 2^{ème} revue du programme d'appui aux réformes, trois mois après la conclusion d'un accord arrêté par les équipes d'experts sur l'achèvement de la revue.

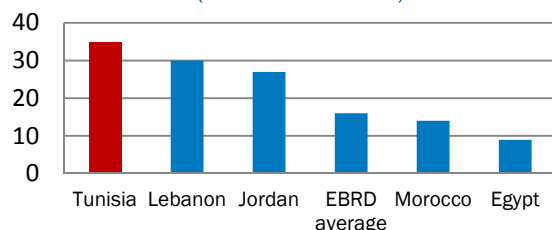
2. Contexte économique

2.2 . Principaux défis de transition

Compétitivité (4.00)

- La **prédominance des entreprises publiques dans certains secteurs** crée des barrières à la concurrence. En 2017, le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale a classé la Tunisie au 88ème rang sur 190 pays.
- Des mesures visant à **réduire les barrières à l'entrée** ont été adoptées mais elles ne sont pas entièrement mises en œuvre.
- La **capacité d'exportation est relativement bien développée**: 30,2% des entreprises sont directement engagées dans des activités d'exportation, un taux bien au-dessus de la moyenne de la BERD.
- La Tunisie occupe en 2018 le **43ème rang** (sur 80 pays) dans l'**Indice d'innovation de Bloomberg**, faisant d'elle l'économie la plus innovante d'Afrique et du monde arabe.
- Le **degré de complexité économique¹** de la Tunisie a considérablement augmenté, même s'il reste inférieur à celui des pays à revenu moyen supérieur.

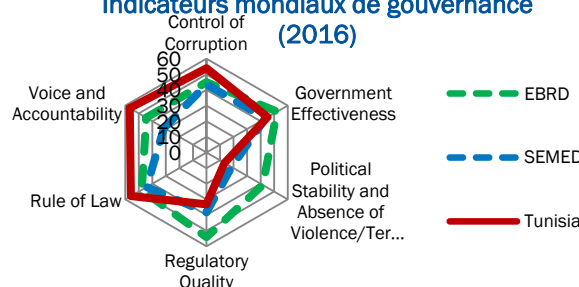
Pourcentage d'entreprises exportatrices
(≥10% des ventes)



Bonne gouvernance (4.33)

- Selon l'indice de compétitivité mondiale (FEM), les trois facteurs contraignants aux affaires sont liés aux problèmes de **gouvernance**: en particulier la bureaucratie gouvernementale, corruption et instabilité politique.
- La **mise en œuvre des réformes reste lente**. La Banque mondiale estime que la bureaucratie gouvernementale représente une charge importante pour les entreprises.
- La **corruption et la collusion d'intérêts** sont des obstacles majeurs pour les entreprises. Les entreprises déclarent verser en moyenne 2,7% de leur revenus annuels sous forme de paiements informels/cadeaux, bien au-dessus des moyennes pour la région SEMED.
- Les entreprises publiques souffrent de difficultés liées à leur **gouvernance** et subissent des pertes financières. Tous les acteurs de marche ne bénéficient pas des mêmes règles du jeu, ce qui engendre des distorsions et des pertes économiques.

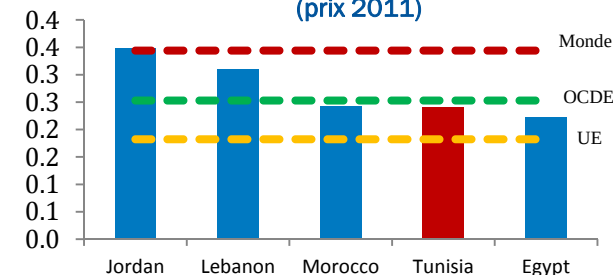
Indicateurs mondiaux de gouvernance
(2016)



Economie verte (4.78)

- Au cours des vingt dernières années, l'**intensité énergétique et les émissions de carbone (CO2/TPES) ont lentement diminué**, en grande partie à cause du passage du pétrole au gaz naturel pour la production d'énergie, mais la consommation d'énergie a plus que doublé entre 1994 et 2015.
- Des **cadres réglementaires complets pour les ER et l'EE** ont été mis en place, mais il y a un manque de capacités institutionnelles et d'entités dédiées au contrôle effectif de la mise en œuvre.
- La **participation du secteur privé dans les ER et l'EE est limitée à ce jour**, partiellement en raison du poids de la STEG, de la volonté politique limitée d'ouvrir le secteur et du manque d'accès au financement.
- La Tunisie est **fortement exposée aux menaces climatiques** et aura besoin d'une gestion intégrée des ressources hydrauliques, notamment dans le secteur agroalimentaire.

Emissions de CO2 en kg par PIB PPA
(prix 2011)



¹ La complexité économique reflète la gamme de produits que la Tunisie produit de manière compétitive.

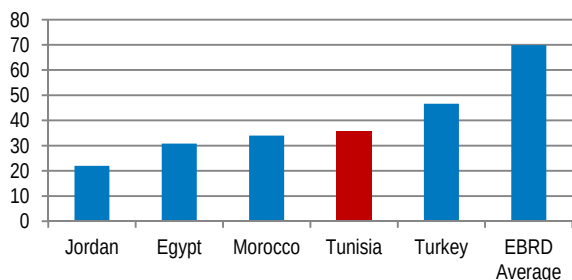
2. Contexte économique

2.2 . Principaux défis de transition

Inclusion (4.72)

- Les écarts de genre sont, bien que significatifs, réduits par rapport à ceux dans la région SEMED. Le taux de participation des femmes au marché du travail est de 24% contre 71% pour les hommes.
- Les politiques économiques distorsives ont accentué les déséquilibres régionaux. Les taux de pauvreté et de chômage dans la partie sud du pays sont 10% plus élevés que la moyenne nationale.
- Le chômage et l'inactivité des jeunes restent très préoccupants. La Tunisie enregistre un taux de jeunes non-scolarisés, sans emploi ou sans formation (NSEF) de 33%, taux le plus élevé dans la région SEMED.
- Une réglementation rigide du marché du travail affecte négativement la productivité.

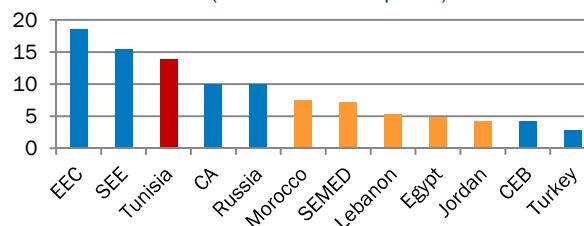
Participation des femmes au marché du travail (%)



Résilience (4.75)

- La réforme du secteur bancaire reste inachevée. En dépit de progrès réalisés dans la résolution des prêts non-performants, ces derniers demeurent à des niveaux élevés représentant 13,9% du total des prêts (niveau le plus élevé dans la région SEMED).
- Le taux d'inclusion financière est de 36%, laissant une grande marge de manœuvre pour répondre aux besoins des entreprises et des individus sous-servis.
- Les banques étatiques souffrent de mauvaise gouvernance, de la pauvre qualité des actifs, d'une valorisation inadéquate des garanties et d'une forte exposition à certains secteurs.
- En l'absence de sources alternatives, les faiblesses du secteur bancaire et le plafonnement des taux limitent l'accès au financement.
- La dépendance de la Tunisie aux importations de pétrole et de gaz, conjuguée à l'absence d'un cadre approprié, crée un risque d'approvisionnement.

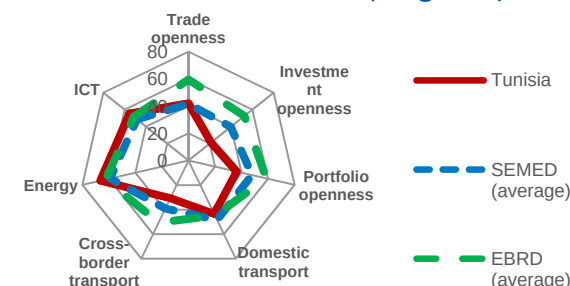
Prêts non-performants (% du total des prêts)



Intégration (4.70)

- Les infrastructures et la qualité de la logistique sont de niveau inadéquat, en particulier dans le secteur portuaire. Dans son rapport sur la transition (2017-2018), la BERD estime que la Tunisie devrait consacrer 23,8% de son PIB pour remettre à niveau et développer ses infrastructures d'ici 2022.
- La réalisation de projets d'infrastructures dans le cadre de structures de type "PPP", tels que les ports et les routes, a connu d'importants retards.
- La qualité des infrastructures et des services portuaires entravent la participation des entreprises nationales aux chaînes de valeurs mondiales.
- Les contrôles de capitaux sur les transferts de fonds, les revenus de capitaux et l'accès restreint aux devises constituent autant de contraintes pour les investisseurs en Tunisie et pour l'internationalisation des firmes tunisiennes.

Indicateurs de transition (intégration)



3. Priorités du Gouvernement et des parties prenantes

3.1. Priorités du gouvernement en matière de réforme

Le **Plan de développement de la Tunisie 2016-2020** ambitionne d'introduire un nouveau modèle de développement visant à propulser la croissance annuelle du PIB réel à 4% et réduire le chômage à 12% d'ici 2020. Ce plan comprend les cinq piliers suivants:

- **Réforme de l'administration publique et lutte contre la corruption pour une gouvernance améliorée:** Maintenir la dette du secteur public en dessous de 70% du PIB en réduisant le coût des subventions, en réduisant la masse salariale dans le secteur public, en réformant le régime des retraites, en luttant contre la corruption et en restructurant les entreprises publiques déficitaires.
- **Développement humain et inclusion sociale:** Soutenir l'inclusion économique des groupes vulnérables tels que les jeunes et les régions périphériques, en fournissant un appui financier aux PME en difficulté et en ajustant les déficits de compétences des jeunes diplômés.
- **Activité à plus forte valeur ajoutée :** Renforcer l'attractivité de la Tunisie en tant que destination des investissements internationaux ainsi que pour les opérateurs nationaux, en améliorant l'environnement des affaires et en facilitant les contraintes réglementaires, administratives et financières que rencontrent les entreprises (ex: réglementation de change, processus de demandes d'autorisations).
- **Atténuation des disparités régionales :** Mise à niveau des infrastructures de transport existantes et développement de nouvelles infrastructures de transport pour favoriser la mobilité régionale, la connectivité et le commerce extérieur, en mettant l'accent sur les projets portuaires, les projets de transport et de logistiques, y compris à travers les partenariats public-privé.
- **Développement d'une économie verte:** Investir dans les énergies renouvelables et soutenir les solutions en matière d'efficacité des ressources dans tous les secteurs.

L'introduction de **réformes structurelles clés** devrait stimuler à la fois les investissements étrangers et une croissance plus inclusive dans le pays, à condition que le contexte sécuritaire ne se dégrade pas.

3.2. Domaines d'intervention de la BERD acceptés par les autorités

- **Participation accrue du secteur privé dans l'économie**, y compris l'aide aux petites entreprises et à l'internationalisation des entreprises nationales.
- **Renforcement de la gouvernance économique** par un dialogue public-privé accru.
- Promotion des **solutions en "PPP"** et soutien à la participation du secteur privé dans les infrastructures – dans les cas où celle-ci est appropriée.
- Appui à la **gestion commerciale des entreprises publiques et gouvernance d'entreprise**.
- Promotion de l'**inclusion financière et économique des jeunes et des zones marginalisées**, par les PME, la microfinance et les technologies innovantes.
- Soutien aux réformes en faveur du **développement du secteur financier** (y compris. PNP, DGF) et des **marchés de capitaux**.
- Promotion de l'**efficacité énergétique et de l'économie verte**, y compris par un appui réglementaire sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

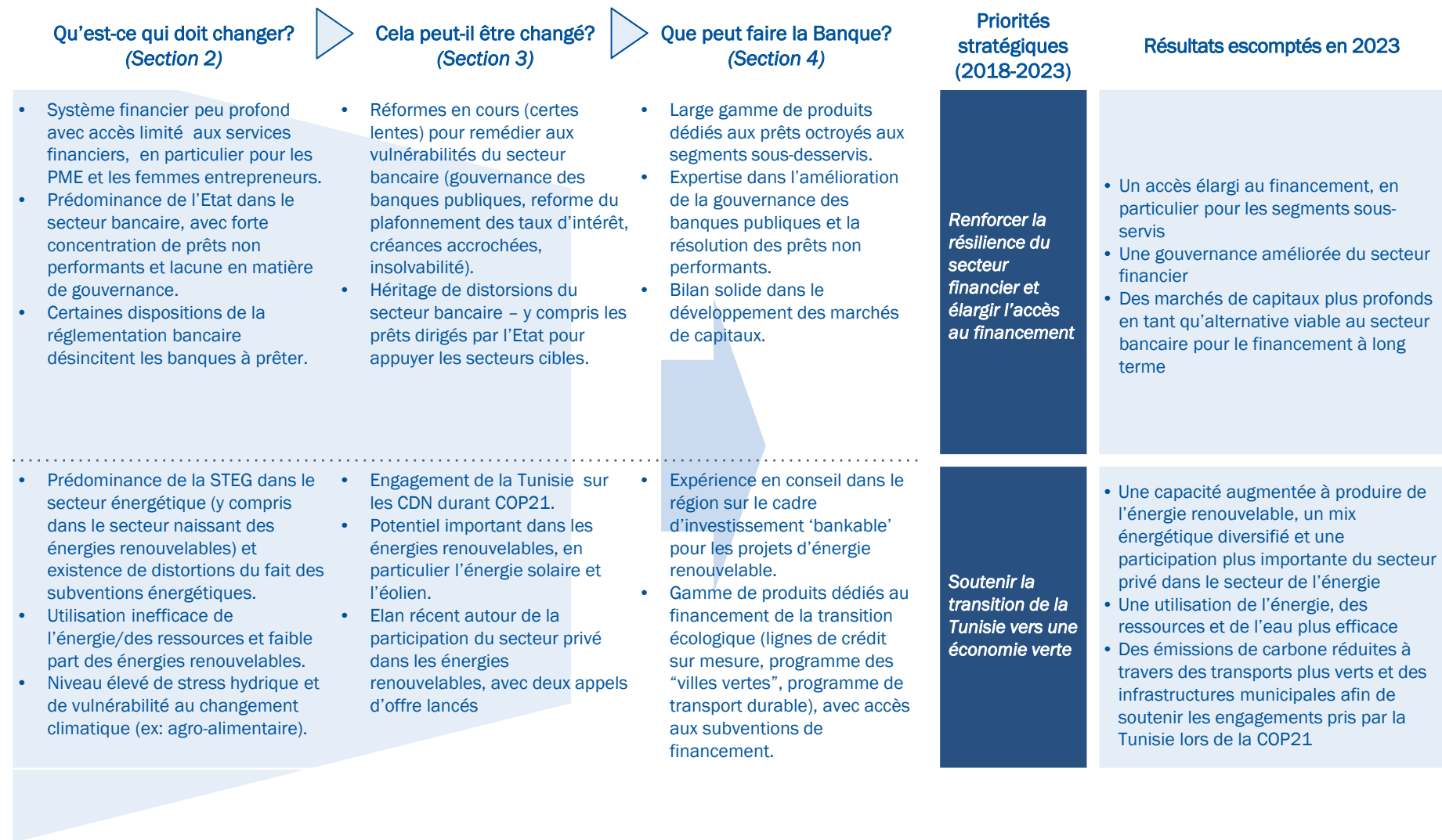
3.3. Messages-clés de la société civile

- Les projets d'investissement de la BERD devraient accorder une attention particulière aux **normes environnementales et sociales** et aux meilleures pratiques en matière de bonne gouvernance.
- La BERD devrait jouer un rôle clé dans l'appui aux réformes économiques dans le pays, en particulier dans les domaines de l'**inclusion économique et financière de groupes défavorisés** (femmes et jeunes) et l'autonomisation économique des femmes.
- La BERD est bien placée pour contribuer à résoudre les difficultés rencontrées dans les marchés publics et la **gouvernance des grands projets**, en encourageant la consultation avec les communautés locales et la société civile dans son ensemble.
- La BERD est bien placée pour faciliter l'introduction dans l'économie nationale des **technologies innovantes**, en particulier au profit des petites et moyennes entreprises, et devrait jouer un rôle prépondérant dans la sensibilisation sur la transition écologique.

4. Définir les priorités de la Stratégie-Parus pour la Tunisie

Qu'est ce qui doit changer? (Section 2)	Cela peut-il être changé? (Section 3)	Que peut faire la Banque? (Section 4)	Priorités stratégiques (2018-2023)	Résultats escomptés en 2023
- Concentration des ressources du secteur privé dans des segments à faible productivité, intégration limitée dans les chaînes de valeur mondiales. - Climat des affaires difficile, contraintes réglementaires excessives et faible application des règles de la concurrence. - Barrières sectorielles à l'entrée, prédominance des entreprises publiques dans les secteurs clés limitant la concurrence sur le marché domestique. - Politique de contrôle des capitaux contraignant les IDE sortants et nuisant à l'internationalisation des entreprises tunisiennes.	- Elan de réforme économique mais capacité administrative de mise en œuvre limitée. - ALECA avec UE comme levier d'amélioration des normes d'export et d'intégration économique. - Nouvelle impulsion sur les PPP dans les transports, la logistique, l'énergie et les infrastructures municipales. - Projet de réforme en cours des entreprises publiques. - Mesures récentes visant à alléger certaines restrictions liées aux contrôles des capitaux.	- Produits adaptés pour appuyer les PME et les entreprises (conseil et financement en monnaie locale, programme sur les chaînes de valeurs). - Expérience reconnue dans l'appui à l'internationalisation des entreprises tunisiennes et rôle catalyseur pour les IDE. - Expérience dans la facilitation du dialogue public-privé sur le climat de l'investissement. - Bilan solide en matière de privatisations et commercialisation des entreprises publiques.	Soutenir la compétitivité de l'économie tunisienne via des marchés plus ouverts, une gouvernance renforcée et une réduction des barrières à la concurrence	- Evoluer vers des activités à plus forte valeur ajoutée par une plus grande intégration des entreprises tunisiennes dans les chaînes de valeurs mondiales et l'amélioration des standards d'opération - Une gouvernance économique améliorée et une concurrence renforcée - Une participation accrue du secteur privé dans certains secteurs dominés par les entreprises publiques, et amélioration de la gouvernance des entreprises publiques.
- Inadéquation des compétences des jeunes diplômés et manque d'emplois de qualité. - Réglementations rigides du marché de travail encourageant l'informalité et l'emploi peu qualifié. - Fortes disparités régionales avec des régions intérieures marginalisées. - Participation insuffisante des femmes au marché du travail, et accès limité au financement pour les femmes entrepreneurs.	- Inclusion sociale mise en exergue dans le Plan de développement 2020. - Prise de conscience du besoin d'encourager le secteur privé à créer des emplois, réduire la dépense publique et d'engager les syndicats engagés dans la réforme du marché du travail. - Processus en cours de décentralisation, et renforcement de la gouvernance locale. - Tunisie perçue comme modèle régional pour l'émancipation des femmes.	- Instruments efficaces pour soutenir les segments sous-servis (ASB, WiB, Programme pour l'Emploi des Jeunes). - Combinaison des investissements et de l'assistance technique pour soutenir le développement des compétences. - Utilise présence locale à Sfax et large portefeuille de clients en dehors du Grand Tunis.	Promouvoir l'inclusion économique des femmes, des jeunes et des populations vivant dans les régions éloignées, à travers l'engagement du secteur privé	- Un accès amélioré à l'entrepreneuriat et aux compétences pour les jeunes - Des disparités régionales réduites en termes d'accès à l'emploi, aux services et aux financements - Une plus grande égalité entre hommes et femmes en termes d'accès aux opportunités économiques

4. Définir les priorités de la Stratégie-Parus pour la Tunisie



5. Cadre des activités et des résultats

Priorité 1: Soutenir la compétitivité de l'économie tunisienne via des marchés plus ouverts, une gouvernance renforcée et une réduction des barrières à la concurrence

Objectifs principaux (Résultats)	Activités (Produits)	Indicateurs de suivi
Evoluer vers des activités à plus forte valeur ajoutée par une plus grande intégration des entreprises tunisiennes dans les chaînes de valeurs mondiales et l'amélioration des standards opérationnels	- Fournir des solutions de financement direct et indirect et de conseil aux entreprises et aux PME afin d'améliorer leur compétitivité en mettant l'accent sur l'agro-alimentaire (ex: huile d'olive), l'industrie manufacturière légère, les technologies et le tourisme, ainsi que sur l'amélioration des normes techniques pour les PME intégrées dans des chaînes de valeurs (PCCV). - Soutenir les entreprises nationales dans leurs projets d'intégration régionale et d'internationalisation (Europe, Afrique du Nord et Afrique sub-saharienne) à travers des financements directs ainsi qu'un programme dédié aux PME exportatrices (ATP), et promouvoir un assouplissement des contrôles des capitaux pour les projets d'expansion internationale. - Financer les investissements directs étrangers entrants, en mettant l'accent sur l'intégration dans les chaînes de valeurs mondiales et les transferts technologiques. - Soutenir les efforts de réhabilitation et le développement de nouvelles capacités dans les secteurs congestionnés des ports et de la logistique.	- Nombre de clients PME/TPE déclarant une augmentation de la productivité/des exports - Nombre et volume d'investissements qui améliorent l'intégration dans les chaînes de valeurs régionales/mondiales à travers des standards de qualité améliorées
Une gouvernance économique améliorée et une concurrence renforcée	- Soutenir l'Instance tunisienne de l'investissement (ex: par la mise en place d'une plateforme de dialogue public-privée pour traiter les difficultés des investisseurs nationaux et étrangers, la prestation de services en ligne aux investisseurs, ou l'évaluation de la convergence des entités en charge de la promotion de l'investissement). - Travailler avec les autorités de régulation et d'exécution économiques pour renforcer la gouvernance économique (ex: application de la loi de 2016 sur l'investissement et la loi de 2015 sur la concurrence). - Soutenir la mise en œuvre de la plateforme électronique pour les marchés publics en conformité avec les meilleures pratiques internationales, et promouvoir une participation accrue des PME.	Améliorations du cadre légal, institutionnel ou réglementaire visant à renforcer la concurrence
Une participation accrue du secteur privé dans certains secteurs dominés par les entreprises publiques, et soutien à la réforme des entreprises publiques.	- Soutenir une gestion plus commerciale des entreprises publiques (améliorations de la performance financière, opérationnelle, et de la gouvernance) par des investissements et une assistance technique. - Plaider pour et financer l'ouverture de secteurs compétitifs dominés par les entreprises publiques (ex: énergies renouvelables, certains monopoles historiques) à la participation du secteur privé. - Faciliter les privatisations (ex: actifs confisqués, certaines banques), y compris par des investissements préalables à la privatisation et des améliorations de la gouvernance d'entreprise. - Promouvoir la participation du secteur privé (par ex. à travers le PPP, les concessions, les délégations de services public), en mettant l'accent sur l'énergie, les transports et les services municipaux.	Nombre de clients mettant en œuvre un programme d'amélioration de la gestion commerciale/restructuration

5. Cadre des activités et des résultats

Priorité 2: Promouvoir l'inclusion économique des femmes, des jeunes et des populations vivant dans les régions éloignées, à travers l'engagement du secteur privé

Objectifs principaux (Résultats)	Activités (produits)	Indicateurs de suivi
Un accès amélioré à l'entrepreneuriat et aux compétences pour la jeunesse	- Développer des solutions innovantes pour le renforcement des compétences dans les entreprises (focus sur les secteurs manufacturiers et touristiques) et mettre en œuvre le Programme d'appui à l'emploi des jeunes dans la région SEMED (stages et formation professionnelle de qualité avec des entreprises locales). - Soutenir les start-ups technologiques par le conseil et l'assistance technique (ATP) et des financements au cas par cas (FAI, PICR) et explorer le renforcement des capacités des incubateurs d'entreprises, pour tirer parti du large potentiel de diplômés en ingénierie et en TIC. Fournir un conseil juridique pour le développement d'un cadre réglementaire pour la FinTech. - Assister à la refonte (avec le secteur privé) des programmes d'apprentissage, d'enseignement et de formation professionnels, en mettant l'accent initialement sur les secteurs exportateurs.	- Nombre de jeunes ayant acquis des compétences nouvelles ou améliorées à la suite d'une formation - Nombre de start-ups technologiques soutenues
Des disparités régionales réduites en termes d'accès à l'emploi, aux services et aux financements	- Fournir des financements directs et intermédiés pour des projets développant un avantage compétitif dans les régions situées en dehors du Grand Tunis. - Continuer à développer la majorité de l'activité d'assistance technique dédiée aux PME en dehors du Grand Tunis, en s'appuyant sur le Bureau satellite de Sfax, en mettant l'accent sur les secteurs exportateurs dans les services, l'agro-alimentaire et l'artisanat. - Soutenir la mise à niveau et le développement des infrastructures régionales, en mettant l'accent sur les régions intérieures (rail, routes, transport urbain, électricité, eau et assainissement) en ligne avec le Plan de développement de la Tunisie pour 2020.	Nombre de personnes bénéficiant d'un accès amélioré/accru aux infrastructures
Une plus grande égalité entre hommes et femmes en termes d'accès aux opportunités économiques	- Déployer le Programme d'appui à l'entrepreneuriat des femmes "Women in Business": accès au financement, services de conseil, formations pour les banques, mise en réseau et mentorat pour les PME dirigées par les femmes. - Promouvoir une prestation de services sensibles au genre dans les projets d'infrastructures municipales et des transports. - Promouvoir l'accès des femmes à l'emploi à travers des composantes d'égalité des sexes dans les projets financés dans les secteurs des entreprises et des PME. - Développer un diagnostic sur les barrières d'accès aux opportunités économiques pour les femmes, et implémenter les recommandations afin de réduire les obstacles à l'accès à l'emploi et aux financements pour les femmes, dans le cadre du programme « Women in Business » et des investissements de la BERD.	- Nombre d'entreprises dirigées par des femmes ayant accès au financement et/ou à l'assistance technique - Nombre de clients ayant acquis une sensibilité sur le genre (égalité des chances et marchés publics inclusifs)

5. Cadre des activités et des résultats

Priorité 3: Renforcer la résilience du secteur financier et élargir l'accès au financement

Objectifs principaux (Résultats)	Activités (Produits)	Indicateurs de suivi
Un accès élargi au financement, en particulier pour les segments sous-servis	- Fournir des lignes de crédit dédiées et des programmes de partage des risques aux banques partenaires pour encourager l'octroi de prêts aux PME ainsi qu'aux segments sous-servis (ex: femmes entrepreneurs, efficacité énergétique). - Soutenir le développement du secteur financier non-bancaire (leasing, microfinance et affacturage) par des produits de financement ainsi que par une assistance technique sur le cadre légal et réglementaire (ex: tarification et refinancement de la microfinance, loi sur l'affacturage). - Déployer le Programme de financement du commerce (<i>Trade Finance Programme</i>).	Nombre/volume de prêts aux PME (ou segments mal desservis, ex: femmes entrepreneurs) fournis par les IFPs
Une gouvernance améliorée du secteur financier	- Plaider en faveur d'une restructuration et d'une amélioration de la gouvernance des banques publiques, y compris à travers de possibles participations préalables à de potentielles privatisations – si le Gouvernement tunisien envisage de réduire ses participations dans le secteur bancaire. - Soutenir le nouveau Fonds de garantie des dépôts à travers un conseil sur la gouvernance et la structure opérationnelle, et envisager la fourniture d'une ligne de crédit stand-by de la BERD. - Soutenir les efforts de résolution des créances accrochées par le biais d'une assistance technique dédiée sur le cadre réglementaire (ex: nouvelle loi sur les sociétés de recouvrement, cadre juridique pour les administrateurs des procédures collectives). - Renforcer les capacités en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) dans le secteur bancaire.	Améliorations du cadre légal, institutionnel ou réglementaire (résolution des prêts non performants)
Des marchés de capitaux plus profonds en tant qu'alternative viable au secteur bancaire pour le financement à long terme	- Appuyer la modernisation de l'infrastructure des marchés de capitaux (ex: le Dépositaire central de titres pour la compensation et le règlement). - Soutenir l'examen du cadre légal et réglementaire des marchés des capitaux (loi de 1994) et accompagner sa mise en œuvre. - Explorer les opportunités d'investissement dans des obligations d'entreprises et d'institutions financières ainsi que dans des actions cotées et, le cas échéant, faciliter les introductions en bourse des entreprises dans lesquelles la BERD est investie au capital.	Volume de transactions facilitées sur les marchés de capitaux



5. Cadre des activités et des résultats

Priorité 4: Soutenir la transition de la Tunisie vers une économie verte

Objectifs principaux (Résultats)	Activités (Produits)	Indicateurs de suivi
Une capacité accrue à produire de l'énergie renouvelable, un mix énergétique diversifié et une participation plus importante du secteur privé dans le secteur de l'énergie	- Financer le programme tunisien de développement des énergies renouvelables (éolien et solaire) et soutenir les PME intégrées dans les chaînes de valeurs des renouvelables par le biais d'une assistance technique dédiée et de subventions/co-financements. - Promouvoir la participation du secteur privé dans le secteur des énergies renouvelables, à travers un conseil réglementaire et légal sur le cadre de l'investissement (ex: accord d'achat de l'énergie électrique bancable). - Fournir des financements aux opérateurs pétroliers et gaziers de taille moyenne, en mettant l'accent sur les opérateurs du secteur privé et les initiatives de réduction du gaz torché. - Soutenir la mise à niveau du réseau électrique pour l'intégration de l'énergie renouvelable grâce aux systèmes de comptage et de réseaux électriques intelligents, à l'interconnexion régionale et au renforcement des capacités de stockage.	Electricité renouvelable totale installée (MW)
Une utilisation de l'énergie, des ressources et de l'eau plus efficace	- Fournir des investissements directs aux secteurs à forte intensité en ressources (ex: industrie des matériaux de construction, bâtiments) et des lignes de crédit aux IFP pour l'efficacité énergétiques et des ressources, et soutenir la durabilité tout au long des chaînes de valeurs. - Développer et financer des solutions d'efficacité des ressources du côté de l'offre (ex: mise à niveau des centrales existantes de la STEG, production d'électricité au gaz conventionnel à haute efficacité, transport et distribution de gaz et d'électricité, modernisation des systèmes de transmission). - Soutenir les efforts de préservation de l'eau par la modernisation de l'infrastructure hydraulique (distribution, assainissement et irrigation) et travailler avec les clients sur le développement de solutions d'efficacité hydraulique (focus sur l'agroalimentaire et l'électricité).	- Economies d'énergie (GJ/an) - Economies totales d'eau (m3/y)
Des émissions de carbone réduites à travers des transports et des infrastructures municipales plus verts afin de soutenir les engagements pris par la Tunisie lors de la COP21	- Financer le développement de solutions de transport durables et vertes (ex: rail, ports, zones logistiques et terminaux intermodaux) et les installations de stockage pour les produits énergétiques. - Fournir des financements pour les investissements municipaux ciblant l'efficacité des ressources, ainsi que le renforcement des capacités des municipalités afin de prioriser leurs investissements sur l'efficacité des ressources (Programme des « Ville Vertes »).	Total de CO2 réduit/évité (tonnes/an)



6. Cartographie de la complémentarité des bailleurs internationaux dans les domaines d'activité de la BERD

DOMAINES D'ACTIVITE DE LA BERD																						
		Secteurs															Thèmes transversaux					
		Entreprise				Energie		Infrastructure				Financier					Transition verte			Inclusion		
Moyenne indicative des investissements et subventions (€m, 2014-2017)		Agroalimentaire	Industrie générale	Immobilier et tourisme	TIC	Ressources naturelles	Energie électrique	Eau & eaux usées	Transport urbain	Routes	Chemins de fer	Banques	Assurance & services financiers	Financement des PME	Capital-investissement	Marchés de capitaux	Efficacité hydraulique	Efficacité des matériaux	Energie durable	Genre	Jeunes	Régions
BM	453	€P						€P		€P		€P					€P				€P	
BEI	404		€		€	€	€	€	€	€		€	€	€	€							
BAD	289	€P						€P		€P		€P	€P	€P								€P
AFD	255							€P	€P			€	€	€			€P		€P		€P	€P
UE	207	€P	€P	€P	€P									€			€P		€P	€P	€P	€P
GIZ & KfW	187	€P					€	€P	€P					€P			€P				€P	€P
BID	142					€		€				€										
SFI	30	€	€																			
BERD	145	€P	€P	€P			€P	€P	€P			€P	€P	€P	€	€P	€P		€P	€P	€P	€P



Principaux champs d'investissements



Principaux champs de soutien aux réformes



Accent mis principalement sur le secteur privé



Accent mis principalement sur le secteur public

Note: Cartographie des activités des bailleurs basée sur les informations disponibles publiquement – hors l'appui budgétaire. Principal champ d'investissements défini comme un secteur dépassant 5% des investissements signés entre 2014-2017.

PUBLIC

Domaines de coopération

Gouvernance économique

- Travailler avec l'UE, la BM, la SFI et le CwA pour promouvoir le climat des investissements et les réformes relatives à la bonne gouvernance.

Partenariats public-privé (PPP)

- Tirer parti de CwA et du FMI EFF et collaborer étroitement avec la SFI pour faire progresser les PPP.
- Etablir des partenariats avec la SFI, la GIZ, la BAD et Proparco pour soutenir les réformes et cofinancer les énergies renouvelables.

Réformes des entreprises publiques

- Tirer partie des appuis budgétaires du FMI EFF et de la BM/BAD pour faire avancer la réforme des entreprises publiques.

Réforme du secteur bancaire

- Nouer des partenariats avec le FMI, la BM et la SFI pour renforcer la résilience du secteur bancaire.

Infrastructure prioritaire

- Cofinancer les projets prioritaires portant sur les transports, les infrastructures et les énergies avec la BEI, la BAD, l'AFD et la KfW, en combinant les subventions de l'UE, le cas échéant.

7. Risques de mise en œuvre, impact environnemental et social

Risques pour la mise en œuvre de la stratégie	Probabilité	Effet	Impact Environnemental et Social (E&S)
- Un consensus social fragile ainsi que des tensions potentielles résultant de l'adoption de réformes structurelles (par ex: suppression des subventions) pourraient ralentir davantage le processus de réformes, notamment concernant l'ouverture des secteurs clés (énergie, infrastructure) aux investissements du secteur privé. - L'environnement des affaires difficile et le faible appétit des investisseurs peuvent dissuader les investisseurs étrangers et accroître le profil de risque de crédit des clients potentiels. - Situation sécuritaire régionale volatile pouvant entraver la confiance des investisseurs. - Manque de ressources dans le secteur public pouvant retarder la mise en œuvre des réformes ainsi que des projets souverains de grande envergure. - Progrès insuffisants en matière de consolidation du secteur bancaire et des distorsions sur le marché du crédit pouvant ralentir les volumes de prêts de la BERD. - Augmentation du financement concessionnel, dans le secteur public et privé, pouvant fragiliser davantage la commercialisation des produits financiers de la BERD.	● ● ● ● ● ●	● ● ● ● ● ●	Evaluation et gestion des impacts E&S et engagement des parties prenantes: S'assurer que les impacts E&S directs, indirects, cumulatifs et transfrontaliers soient correctement évalués et atténués et qu'un engagement des parties prenantes les plus importantes soit assuré. Envisager le renforcement de capacités environnementales et sociales pour garantir l'adoption des meilleures pratiques internationales. Main d'œuvre et conditions de travail: S'assurer que les politiques de ressources humaines et les pratiques de travail des clients soient conformes aux exigences de la BERD: fixer un salaire minimum et des exigences en terme de conditions de travail, de discrimination potentielle et de promotion de l'égalité des chances. Efficacité des ressources, prévention de la pollution et contrôle: Lancer des initiatives de renforcement de capacités dans le secteur de la gestion des déchets, identifier et développer des projets d'efficacité de ressources hydrauliques et des initiatives d'assistance technique dans le cadre du mandat TEV. Explorer les initiatives potentielles de renforcement de capacités et de dialogue politique sur les meilleures techniques disponibles pour la prévention et la réduction de la pollution industrielle conformément à la directive de l'UE sur les émissions industrielles. Santé et sécurité: Améliorer la santé au travail et dans les communautés avec un accent mis sur les activités considérées comme des accidents courants dans les projets de la Banque. Une attention particulière sera accordée à la sécurité routière en sensibilisant les communautés à risque. Acquisition foncière, réinstallation involontaire et déplacement économique: S'assurer que tout projet nécessitant l'acquisition de terrains soit conforme aux exigences de la banque en termes d'indemnisation et de restauration des moyens de subsistance, avec une attention particulière accordée aux exploitants informels de la terre et aux groupes vulnérables. Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes: Garantir des évaluations robustes de la biodiversité des projets pour minimiser les impacts potentiels, notamment dans des zones à riche biodiversité. Patrimoine culturel: Collaborer avec les clients pour identifier les problèmes potentiels liés au patrimoine culturel dans les projets de la Banque, éviter et atténuer les impacts sur le patrimoine sensible, en consultant les parties prenantes clés conformément à la politique de la Banque. Des activités d'AT peuvent être envisagées pour atténuer les risques identifiés et explorer l'utilisation du patrimoine à des fins d'amélioration économique et communautaire. Intermédiaires financiers: Veiller à ce que les partenaires des IF soient dotés de procédures adéquates en termes de capacité E&S et de gestion de risques en place. Suivi et supervision: Collaborer avec les clients pour suivre la performance E&S et résoudre les problèmes associés au portefeuille de la Banque.

8. Evaluation du cofinancement des donateurs

8.1. Evaluation des besoins de cofinancement

Un financement des donateurs sera nécessaire pour réaliser les objectifs stratégiques, notamment un appui pour :

- Favoriser la transition vers une économie verte par le biais des IFP dans le cadre du mécanisme de financement de l'économie verte de la BERD.
- Rendre le secteur financier plus résilient par le renforcement des capacités et les réformes juridiques et réglementaires.
- Améliorer l'interconnectivité pour les infrastructures régionales et les secteurs énergétiques. Un financement de AT sera nécessaire pour la préparation de projets et de leur mise en œuvre, en particulier pour soutenir une meilleure gouvernance, un développement des entreprises et une efficacité opérationnelle.
- Promouvoir le secteur privé et le développement des PME, notamment dans le secteur agroalimentaire.
- Un financement d'AT sera nécessaire pour intégrer les composantes d'inclusion économique dans les projets de la BERD.

8.2. Sources potentielles des donateurs

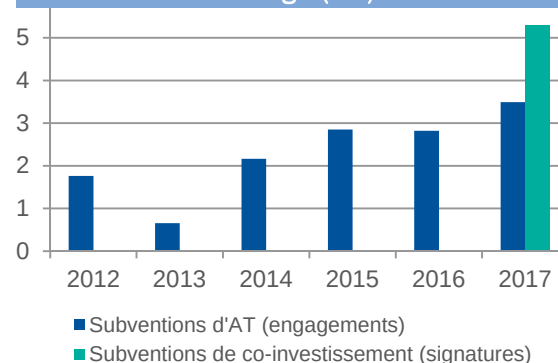
- L'aide des donateurs passera par le compte multi-donateurs SEMED dans le cadre du guichet général.
- Le Fonds d'impact sur les petites entreprises de la BERD et le Fonds spécial en monnaie locale des PME continueront à appuyer le développement des PME.
- L'UE demeurera une source importante de financement concessionnel dans le cadre de la Plateforme d'investissement du voisinage Sud pour soutenir le développement de l'infrastructure, les PME, promouvoir le développement socioéconomique, résoudre les défis climatiques, favoriser la bonne gouvernance et l'Etat de droit. La Tunisie est également éligible à un financement dans le cadre du nouveau Plan d'investissement externe de l'UE (PIE).
- Des fonds peuvent être obtenus du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial afin de soutenir des projets dans le cadre de l'initiative de la transition vers une économie verte de la BERD
- La BERD explorera davantage les opportunités pour accéder au financement des donateurs bilatéraux.
- Le Fonds spécial des actionnaires de la BERD demeurera, toujours, un fournisseur important de dons.

Indicateurs d'aide publique au développement (APD)

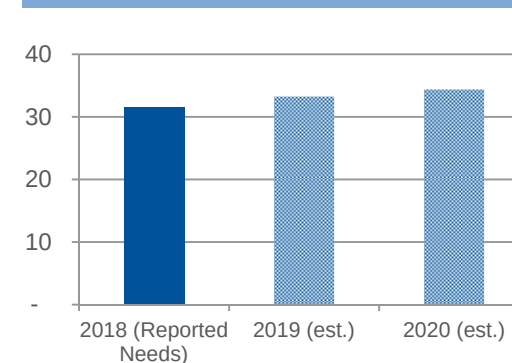
		Rang centile région de la BERD ¹
PIB par habitant (PPP, int.courant \$) ²	11,634	28ème
Pays APD	OUI	N/A
APD en pourcentage de revenu national brut (%) ³	1.55	32ème
APD disb. par habitant (USD – prix actuels) ³	55.0	36ème

Sources: ² IMF (2016), ³ OECD (2016)

Financement des donateurs lors de la dernière stratégie (m€)⁴



Besoins prévisionnels en dons (m€)



1. Rang centile des pays de la BERD (pays de l'APD dans les cas d'indicateurs APD) placé en-dessous de la Tunisie.

4. Les données d'AT pour 2012-2015 sont basées sur les engagements à la fin mars 2016 (dernière date disponible avant la migration des données vers un nouveau système de fonds de donateurs). Les données d'AT pour 2016-2017 sont mesurées au niveau du projet.

ANNEXE

Annexe 1 – Evaluation politique dans le contexte de l’Article Premier

La Tunisie s’est engagée à consacrer les principes de la démocratie multipartite, du pluralisme et de l’économie de marché, conformément aux conditions énoncées dans l’article premier de l’Accord portant création de la banque.

La Tunisie a connu, en 2011 et 2014, deux tours d’élections présidentielles et législatives, libres, équitables et incluant tous les courants politiques du pays. En 2014, l’Assemblée nationale constituante a adopté la nouvelle Constitution du pays, qui reflète les aspirations de la population après la révolution de décembre 2010/janvier 2011. Au cours des quatre dernières années et depuis les élections législatives, le pouvoir exécutif a toujours démontré son adhésion et son respect de la Constitution.

Le pouvoir judiciaire en Tunisie est libre: les médias sont variés et ne sont pas soumis à des restrictions systématiques et la société civile du pays, sans doute la plus libre de la région, joue un rôle important dans tous les aspects essentiels couvrant les préoccupations politiques et économiques du pays.

Cependant, la transition politique réussie a soumis l’économie politique du pays à des divergences aiguës sur l’orientation économique que le pays devrait prendre. Ces divergences sont saines et démontrent la pluralité et la liberté d’expression. Cependant, elles ont souvent fait dérailler les réformes économiques nécessaires. Elles se sont matérialisées à maintes reprises par des manifestations d’envergure, par exemple en janvier 2018 et dans des interactions tendues entre les coalitions gouvernementales successives et les syndicats les plus importants.

Elections libres et gouvernement représentatif

Des élections libres, équitables et compétitives

Depuis la révolution de décembre 2010/janvier 2011, les citoyens tunisiens ont à plusieurs reprises exercé leur droit de vote. En octobre et décembre 2014, la Tunisie a connu respectivement des élections législatives et présidentielles. La plupart des observateurs les ont décrites comme étant libres, équitables, transparentes et inclusives.

La Constitution garantit le droit de représentation politique. Au cours des premières années suivant la révolution, plus d’une centaine de partis politiques ont été formés. Sur plus de 160 partis enregistrés dans le pays, 70 ont présenté des listes lors des élections d’octobre 2014. Le parti Nidaa Tounes a remporté le plus grand nombre de sièges et a formé une coalition avec le parti Nahdha, qui a obtenu le deuxième plus grand nombre de sièges, ainsi qu’avec d’autres partis plus petits. Le gouvernement a été remanié à plusieurs reprises par le biais de consultations entre les partis politiques et le Président, conformément à la Constitution post-révolutionnaire.

La scène politique a évolué au cours des dernières , en particulier depuis les élections législatives de 2014. Les partis politiques les plus importants, représentant des idéologies politiques et économiques opposées existent, sont représentés au Parlement ,et fonctionnent librement.

Séparation des pouvoirs et équilibres efficaces

La Tunisie a un système mixte mi- parlementaire et mi- présidentiel. La Constitution prévoit la séparation des pouvoirs et des mécanismes de contrôle et d’équilibres institutionnels.

Le gouvernement, constitué sur la base d’une représentation parlementaire, détient le pouvoir exécutif. Le Président, qui a été élu à travers le suffrage universel direct, jouit de prérogatives relatives à la sécurité nationale et à la politique étrangère, qui doivent être exercées en concertation avec le gouvernement.

Annexe 1 – Evaluation politique dans le contexte de l’Article Premier

Le parlement tunisien a toujours exercé son rôle de supervision et de contrôle sur le pouvoir exécutif. Il joue un rôle actif dans les discussions, les débats et l’amendement des lois proposées par le gouvernement. En juillet 2016, le parlement a retiré sa confiance à l’ancien Chef du gouvernement et le Président Béji Caïd El Sebsi a nommé Youssef Chahed en tant que Chef de gouvernement.

Plusieurs observateurs s’inquiètent du fait que la présidence a, à maintes reprises, étendu ses prérogatives au-delà de celles prévues par la Constitution. D’autres soutiennent que le Président, agissant dans l’esprit de la Constitution, est intervenu pour faire avancer le processus politique, à l’instar de la formation du gouvernement par le Parlement alors que des divergences politiques majeures menaçaient le processus décisionnel.

Le pouvoir judiciaire assure généralement un contrôle efficace sur le pouvoir exécutif.

Pouvoir effectif pour gouverner des élus

Les élus ont plein pouvoir effectif de gouverner .

La Constitution donne aux dirigeants civils du pays le contrôle sur les forces de sécurité. C’est effectivement le cas en réalité.

Société civile, médias et participation

Ampleur et indépendance de la société civile

La Tunisie a une société civile très développée et libre. Les associations professionnelles et les syndicats sont sans doute parmi les organisations de la société civile les plus indépendantes et les plus puissantes, en ce qui concerne leur capacité d’influencer la prise de décision dans tous les aspects de la politique publique.

Les lois régissant les OSC en Tunisie limitent la capacité du gouvernement à entraver ou à retarder l’enregistrement, imposent peu d’obligations aux OSC en matière de rapports à envoyer au pouvoir exécutif et autorisent la suspension ou la dissolution des associations uniquement au pouvoir judiciaire. Entre la période de la promulgation de la loi en vigueur relative aux associations (en 2011) et le début de 2017, le pouvoir judiciaire a rejeté la grande majorité des demandes de suspension du gouvernement. Le cas le plus difficile dans lequel le gouvernement est intervenu pour interdire la conférence d’une association et dissoudre efficacement ses travaux, conduisant ainsi à une longue procédure judiciaire devant le tribunal militaire, est celui du groupe islamiste Hizb El Tahrir.

Indépendance et pluralisme des médias opérant sans censure

Les médias tunisiens sont libres. La Tunisie dispose d’un éventail de journaux, de chaînes de télévision et de stations de radio indépendantes, ainsi que d’un espace en ligne dynamique, qui discute et débat librement de presque tous les aspects de la politique publique et sans aucune intervention restrictive de l’exécutif.

Cependant, la loi incrimine les discours “qui portent atteinte à la vie publique ou aux bonnes mœurs et qui, sciemment portent atteinte publiquement à la pudeur”. Ce flou dans le libellé de cette loi confère aux institutions étatiques un pouvoir judiciaire sur la liberté d’expression, et conduit, selon certaines OSC, à l’autocensure.

Annexe 1 – Evaluation politique dans le contexte de l’Article Premier

Il y a eu des cas, au cours de ces dernières années, de journalistes ayant fait des reportages dans les affaires militaires qui ont été poursuivis, ce qui a débouché sur des procès devant le tribunal militaire.

Multiplés canaux de participation civique et politique

Les Tunisiens disposent de canaux variés pour exercer leurs droits politiques. Il n’y a pratiquement aucune restriction à l’adhésion à des partis politiques et à l’action dans des organisations de la société civile.

Liberté de former des partis politiques et existence d’une opposition organisée

Les citoyens tunisiens sont libres de former des parties politiques. Le paysage politique du pays est pluraliste, avec de nombreux partis représentant des points de vue très différents dans la société et adhérant à des idéologies politiques et économiques différentes.

L’une des principales réalisations de la transition politique en Tunisie au cours des sept dernières années a été le transfert pacifique du pouvoir d’un gouvernement dirigé par le parti Ennahdha à un gouvernement, idéologiquement différent, dirigé par le parti Nida Tounes, et ce conformément à la Constitution et aux règles du processus politique. La même passation pacifique du pouvoir a eu lieu entre le premier président post-révolution et le président actuellement en exercice. Dans les deux cas, les partis politiques et les politiciens leaders qui étaient au pouvoir sont passés à l’opposition et vice-versa.

Etat de droit et accès à la justice

Suprématie de la loi

La Tunisie jouit d’un héritage long et riche reposant sur un système juridique séculier. Des garanties législatives, constitutionnelles et institutionnelles pour la suprématie du droit sont établies.

L’état de droit est appliqué en Tunisie. Les autorités tunisiennes ont, en général, fait preuve de respect envers le pouvoir judiciaire et ses décisions.

Indépendance du pouvoir judiciaire

La Constitution tunisienne consacre l’indépendance du pouvoir judiciaire. Cette indépendance reflète la relation du pouvoir judiciaire avec le pouvoir exécutif. Il est très rare que des OSC rendent compte de la capacité de l’exécutif d’influencer le pouvoir judiciaire ou de son incapacité à appliquer une décision de justice.

Le processus de création d’un conseil permanent mandaté par la Constitution pour régir les promotions, les désignations et les mesures disciplinaires et judiciaires des juges a été difficile et long. Toutefois, à la fin de 2015, il a conduit à l’élection des membres du Conseil, dans un processus que la plupart des OSC spécialisées actives dans le pays ont qualifié de juste et crédible.

La Constitution tunisienne de 2014 entérine l’établissement d’une Cour constitutionnelle en tant que pierre angulaire principale dans le développement du système judiciaire après la révolution de 2010/2011. La Cour n’a pas encore été établie et ses membres n’ont pas encore été choisis.

Annexe 1 – Evaluation politique dans le contexte de l’Article Premier

Gouvernement et citoyens également assujettis à la loi

La législation tunisienne, reposant sur la Constitution, prévoit le droit à un procès équitable et une magistrature indépendante qui généralement applique ce droit.

Cependant, le loi relative à la lutte contre le terrorisme, ratifiée en juillet 2015, prévoit que, dans les cas présumés d’implications terroristes, les juges peuvent restreindre de manière significative les droits des accusés (et de leur avocats), notamment en ce qui concerne l’accès à l’information. Plusieurs OSC ont critiqué cette loi pour sa définition vague du terrorisme et les larges prérogatives conférées aux juges en ce qui concerne les preuves acceptables.

Les civils pourraient être jugés devant des tribunaux militaires, dans des affaires classées par les autorités comme étant liée à la sécurité nationale. De nombreuses OSC soulignent que la définition de “la sécurité nationale” est large. Cependant, la loi garantit à tout prévenu civil jugé devant un tribunal militaire le droit d’interjeter appel du jugement et de saisir la Cour suprême (civile).

Politiques et institutions efficaces pour prévenir la corruption

Depuis la dernière évaluation politique, comprise dans la documentation à partir de laquelle la Tunisie a été élue pays d’opération, la Tunisie a enregistré un progrès significative dans la lutte contre la corruption.

En 2011, le gouvernement tunisien par intérim, formé par l’Assemblée nationale constituante, a créé une Instance de lutte contre la corruption. Néanmoins, elle accomplissait ses missions avec des ressources et un mandat limités. A la suite de l’adoption de la Constitution en 2014, une Instance nationale de lutte contre la corruption a été créée avec un mandat et une portée d’activités beaucoup plus larges.

En 2016, la Tunisie a adopté une stratégie nationale de bonne gouvernance. Elle comprend un ensemble de mesures visant à améliorer de manière significative la gouvernance dans les entreprises publiques. Une année après son adoption, le gouvernement a organisé lors du quatrième trimestre de 2017 une conférence pour suivre et évaluer l’expérience de la mise en œuvre durant la première année.

En 2016, le gouvernement a également approuvé le projet de loi relatif à la dénonciation de la corruption et à la protection des dénonciateurs afin d’encourager la participation des citoyens à la lutte contre la corruption.

Cependant, au cours de la même année, un débat important a éclaté dans le pays concernant un projet de loi parlementaire, présenté en premier lieu par le Président, qui devait accorder l’amnistie à des fonctionnaires et à des hommes d’affaires accusés d’être impliqués dans des affaires de corruption importantes datant d’avant la période de la révolution de 2010/2011. Plus de 20 OSC ont signé une lettre dénonçant le projet de loi portant sur une réconciliation économique avec des centres de pouvoir politiques corrompus qui encouragent le pillage de l’Etat et des ressources publiques. Des milliers de citoyens ont manifesté contre le projet de loi. A la suite des débats et des manifestations, la portée du projet de loi a été réduite et le projet a été adopté et signé par le Président en 2017.

Le gouvernement actuel a entrepris une série de mesures dans le cadre de la campagne de lutte contre la corruption. Elles comprennent l’instruction de plusieurs enquêtes dans des affaires de suspicion d’utilisation de pouvoir aux fins d’enrichissement illicite et d’abus de pouvoir. Plusieurs hauts fonctionnaires ont été arrêtés. Des efforts concrets ont été déployés pour coordonner les efforts de l’Instance nationale de lutte contre la corruption avec ceux du Ministère des finances.

Annexe 1 – Evaluation politique dans le contexte de l’Article Premier

Cependant, la corruption demeure une préoccupation majeure pour la communauté des affaires tant tunisienne qu'internationale. En outre, de nombreuses OSC et parties prenantes internationales continuent d'exhorter le gouvernement à faire progresser les réformes de la fonction publique et de la structure administrative du pays.

En décembre 2017, l'UE a inclus la Tunisie dans la liste des paradis fiscaux qui, dans son évaluation, n'a pas réussi à se conformer aux normes internationales pertinentes. En janvier 2018, le Parlement européen a retiré la Tunisie de cette liste en raison de son engagement à améliorer ses règles de transparence fiscale et la manière avec laquelle il allait les mettre en œuvre.

En février 2018, le parlement européen a approuvé l'inclusion de la Tunisie dans la liste des pays considérés comme présentant un risque élevé de blanchiment d'argent et de financement de terrorisme. Suite à cela, le gouvernement a mis en place une série de mesures pour répondre aux préoccupations du Parlement européen. De même, le Premier ministre a remplacé le gouverneur de la Banque centrale.

Dans son indice de 2017, l'organisation Transparency international a placé la Tunisie dans le 75ème rang sur 176 pays.

Droits civils et politiques

Liberté d'expression, d'information, de religion, de conscience, de circulation, d'association, de réunion et de propriété privée

La Constitution et la loi garantissent aux citoyens leurs droits politiques et civils. La Tunisie a enregistré d'importants progrès au cours des sept dernières années pour permettre aux citoyens de jouir d'une liberté réelle dans l'exercice de leurs droits.

Comme mentionné ci-dessus, les médias sont largement libres en Tunisie et le degré de liberté d'expression est très élevé.

En réponse à la série d'attaques terroristes qui ont coûté la vie à des dizaines de personnes, les autorités tunisiennes ont prorogé à plusieurs reprises l'état d'urgence, en vigueur depuis novembre 2015. La plus récente prorogation, d'une durée de sept mois, date de mars 2018.

En juillet 2015, le Parlement a promulgué la loi relative à la lutte contre le terrorisme qui a élargi les prérogatives du Ministère de l'intérieur, notamment en ce qui concerne l'arrestation, la détention et les enquêtes. Dans les cas classés comme relevant de menaces à la sécurité nationale, les détentions préventives pourraient durer légalement jusqu'à neuf mois. Plusieurs OSC soutiennent que le gouvernement a eu recours à des prérogatives en vertu de l'état d'urgence pour placer des citoyens en résidence surveillée avec des bases restreintes de suspicion.

Les Tunisiens ont exercé à plusieurs reprises leur droit de protester. Des dizaines de manifestations, principalement liées à des causes économiques, ont eu lieu au cours des dernières années. En 2016, de grandes manifestations ont eu lieu à Kasserine et la violence a fait éruption. Plusieurs OSC ont signalé l'arrestation de plus d'un millier de manifestants, dont beaucoup étaient accusés de violation du couvre-feu national. En janvier 2018, différentes régions du pays ont été le théâtre de protestations de grande ampleur contre les mesures d'austérité incluses dans le budget de 2018. Des centaines de personnes ont été arrêtées et des blessures graves ont été signalées à la suite de l'intervention d'unités de la sécurité d'élite pour contenir les manifestations dans certaines régions de l'intérieur. Plusieurs OSC ont rapporté que le Ministère de l'intérieur avait eu recours à des arrestations arbitraires et à un recours excessif à la force.

Annexe 1 – Evaluation politique dans le contexte de l’Article Premier

Inclusion politique des femmes, des minorités ethniques et autres

Les élections parlementaires de 2011 et de 2014 ont été libres et inclusives pour toutes les tendances politiques présentes dans le pays.

Les femmes sont très actives dans le monde politique en Tunisie à travers tout le spectre politique, allant des partis laïcs aux partis islamistes. Ceci est facilité par une loi promulguée après la révolution de 2011 qui exige que les partis politiques inscrivent un nombre égal d’hommes et de femmes sur leurs listes électorales.

Interdiction du harcèlement, de l’intimidation et de la torture

Depuis la révolution, la Tunisie a enregistré à son compte de considérables améliorations dans son parcours de lutte contre le harcèlement et la torture. Les citoyens et les OSC tunisiennes ont été encouragés à exercer leurs droits sans crainte d’intimidation.

Cependant, des cas existent dans lesquels les OSC tunisiennes ont signalé le recours à la violence contre les manifestants et les prisonniers par des branches des forces de sécurité. De même, des cas existent dans lesquels les OSC ont allégué qu’il y avait eu des actes de torture et, dans au moins un cas, allégué des actes de torture ayant mené à la mort.

Des rapports rédigés par des organisations de défense des droits de l’homme, consolidés par le rapport du bureau onusien représentant le Haut commissariat aux droits de l’homme, ont signalé de sérieuses défaillances dans le système d’incarcération judiciaire du pays, résultant souvent en un surpeuplement, une infrastructure médiocre et des comportements abusifs de la part des fonctionnaires du Ministère de l’intérieur.

En réponse à certaines de ces affaires, le Procureur de la République a ouvert des enquêtes par rapport à ces allégations de torture. Plusieurs d’entre elles ont par la suite été renvoyées devant les juridictions compétentes. En outre, le gouvernement tunisien a élargi l’accès aux prisons pour les ONG indépendantes, notamment le Comité international de la Croix rouge et le Haut commissariat aux droits de l’homme des Nations Unies.